



TRAIT D'UNION

NUMERO SPECIAL

Caisse de prévoyance

L'augmentation de l'espérance de vie, la baisse annoncée des rendements et les obligations légales menacent à long terme la viabilité de notre Caisse de prévoyance. Après les premières annonces en juin, le Conseil d'Etat a reçu durant l'été les délégations des associations de personnel. Cela a permis de poser nos questions, de faire valoir nos points de vue et d'argumenter nos revendications. Aucune négociation n'a eu lieu. Par la suite, le Conseil d'Etat a repris le dossier, et a mis en consultation jusqu'au 15 mars, 3 variantes pour assainir les finances de notre Caisse.

Quelques chiffres

Si rien n'est entrepris maintenant, le taux de couverture de notre caisse pourrait chuter à 45% en 2052 alors que la législation fixe ce taux à 80% à cette échéance. Pour tenir ce cap, l'impact sur les rentes serait une perte de 20% en moyenne, avec des pics à plus de 35% pour certaines classes d'âge. Comme le Conseil d'Etat propose de passer à une primauté de cotisations, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, des mesures transitoires et compensatoires doivent être proposées afin de limiter les baisses de rentes. Coût de ces mesures : 1,4 milliards de francs.

Le compte n'y est pas

Le Conseil d'Etat propose un apport entre 400 et 600 millions de francs suivant l'étendue des mesures compensatoires à différentes classes d'âge. Il propose ainsi de prendre à sa charge entre 29% et 42% de l'effort, le solde restant exclusivement financé par les assurés. Faites le calcul de ce que l'Etat nous demande, simple provocation... Le personnel est en droit de revendiquer plus et après tous les efforts déjà consentis au travers des mesures d'économies, il se sent une nouvelle fois lâché par son employeur. Notre revendication est simple, l'Etat doit mettre sa part. Son apport doit être maintenu au niveau de ses engagements dans le versement des cotisations, c'est-à-dire 58,8%. Faites une nouvelle fois le calcul... et constatez ce qu'il manque...

2021 au lieu de 2020

Les nouvelles règles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021, ce qui laisse du temps pour annoncer une retraite anticipée. Pour les enseignants, le délai de congé reste fixé au 31 janvier 2020 au plus tard si vous voulez garder vos prestations actuelles. Allez sur le calculateur (www.fr.ch/prevoyance) pour vous rendre compte des différences.

La suite

M. Godel s'attend à « des discussions intenses » et souhaite trouver une solution « acceptable ». Pour cela, il faudra d'abord ouvrir un espace de négociations, ce qui n'est pas prévu en l'état, et ce qui n'est pas digne d'un employeur qui se targue d'entretenir des relations constructives avec ses partenaires.

Toutes les associations vont maintenant s'organiser pour contrer ce projet totalement déséquilibré et inacceptable. Des rencontres auront lieu prochainement et des actions seront organisées. La première est la tenue d'une assemblée générale du personnel fixée mardi 29 janvier 2019, à 19h, à l'Escale à Givisiez.

La mobilisation devra être à la hauteur du mécontentement du personnel qui subit des attaques depuis des années !

Gaétan Emonet
Les Brêts 75
1617 Remaufens
079 607 95 52
gemonet@bluewin.ch

www.spff.ch

A l'appel de la FEDE, de ses associations membres et du SSP,
nous vous invitons à une

ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL

Le mardi 29 janvier, à 19h, à l'Escale à Givisiez.